



La Commission définit des mesures immédiates pour soutenir l'industrie éolienne européenne

Brussels, le 24 octobre 2023

L'UE s'est récemment fixé comme objectif d'atteindre au moins 42,5 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030, **en visant à atteindre 45 %, ce qui nécessitera une augmentation considérable de la capacité éolienne installée**, qui devrait passer de 204 GW en 2022 à plus de 500 GW en 2030. Si le secteur de l'éolien représente un exemple de réussite historique pour l'UE, son développement à l'avenir est menacé par un **ensemble unique de défis**, tels que la demande insuffisante et incertaine, la lenteur et la complexité des procédures d'autorisation, le manque d'accès aux matières premières, la forte inflation et le prix des matières premières, la conception peu favorable des appels d'offres nationaux, la pression accrue de la part des concurrents internationaux et les risques liés à la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Cette situation nécessite une **action immédiate**. C'est pourquoi, comme l'a annoncé la présidente **von der Leyen** dans son [discours sur l'état de l'Union](#) le mois dernier, la Commission présente aujourd'hui un **plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne en vue de garantir que la transition vers une énergie propre aille de pair avec la compétitivité industrielle et que l'énergie éolienne continue d'être un exemple de réussite européenne**.

Ce [plan d'action](#) contribuera à maintenir une **chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne saine et compétitive**, dotée d'une réserve claire et sûre de projets, afin d'attirer les financements nécessaires et de participer à la concurrence sur un pied d'égalité à l'échelle mondiale. Il est accompagné d'une [communication intitulée «Réaliser les ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer»](#), ce qui comprend l'éolien, faisant suite à la [stratégie de l'Union sur les énergies renouvelables en mer](#) adoptée il y a trois ans.

Une réponse européenne commune pour relever une combinaison unique de défis

Le plan d'action définit des **mesures immédiates** que la Commission, les États membres et l'industrie doivent prendre conjointement, sur la base des politiques et de la législation existantes, en mettant l'accent sur six grands domaines:

- **Accélération du déploiement grâce à une plus grande prévisibilité et à des procédures d'autorisation plus rapides.** En 2022, les nouvelles installations éoliennes ont produit une capacité supplémentaire de 16 GW: cela représente une augmentation record de 47 % par rapport à 2021, mais reste bien inférieur aux 37 GW/an nécessaires pour atteindre l'objectif de l'Union en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. La Commission lance l'initiative «Accele-RES» avec les États membres afin de garantir une mise en œuvre rapide des règles révisées de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mettant davantage l'accent sur la **numérisation des procédures d'autorisation** et sur l'**assistance technique aux États membres**. En outre, les États membres sont encouragés à améliorer la visibilité de la réserve de projets au moyen d'engagements en faveur de l'énergie éolienne, de calendriers d'enchères transparents et d'une planification à long terme. Enfin, la Commission soutiendra le développement indispensable des réseaux électriques au moyen d'un plan d'action pour les réseaux électriques dans le courant de l'année.
- **Amélioration de la conception des enchères.** En s'appuyant sur la proposition de [règlement pour une industrie «zéro nette»](#) et sur la [réforme de l'organisation du marché de l'électricité](#), la Commission aidera les États membres à améliorer les enchères à l'aide de **critères bien conçus et objectifs** destinés à récompenser les équipements à plus forte valeur ajoutée et à faire en sorte que les projets soient mis œuvre intégralement et dans les temps. En dehors de l'UE, les normes en matière de marchés publics stratégiques seront davantage utilisées dans le cadre des projets relevant de la stratégie «Global Gateway». Le plan d'action prévoit également une évaluation des risques de **cybersécurité**.
- **Accès au financement.** Pour accélérer les investissements et les financements en faveur de la fabrication d'équipements éoliens en Europe, la Commission facilitera l'accès au financement de l'Union, notamment par l'intermédiaire du **Fonds pour l'innovation**, tandis que la Banque

européenne d'investissement (BEI) proposera des garanties permettant de réduire les risques. La Commission encourage également les États membres à faire pleinement usage de la flexibilité prévue par l'encadrement temporaire de crise et de transition modifié afin de soutenir la fabrication d'équipements éoliens dans l'UE.

- **Environnement international équitable et concurrentiel.** Afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour le secteur de l'éolien, **la Commission suit de près les éventuelles pratiques commerciales déloyales** qui profitent aux producteurs d'équipements éoliens de pays tiers et elle continuera à recourir aux accords commerciaux pour faciliter l'accès aux marchés étrangers, tout en encourageant l'adoption de normes européennes et internationales pour ce secteur. La Commission engagera également un dialogue avec les investisseurs afin d'identifier les obstacles à l'investissement et d'y remédier.
- **Compétences. Les partenariats à grande échelle pour les compétences en matière d'énergies renouvelables** constitueront une plateforme essentielle pour mettre au point des projets de développement des compétences. Avec le [règlement pour une industrie «zéro nette»](#), la Commission facilitera également la création d'académies européennes des compétences pour l'industrie «zéro nette», dont une consacrée au secteur de l'éolien, afin d'aider les États membres dans leurs efforts de promotion de la reconversion et du perfectionnement professionnels. Les académies élaboreront des contenus et du matériel d'apprentissage et auront pour objectif de former 100 000 apprenants dans les trois ans suivant leur création.
- **Engagement de l'industrie et engagements des États membres.** La Commission œuvrera avec les États membres et l'industrie éolienne à l'élaboration d'une charte européenne de l'éolien afin d'améliorer les conditions propices au maintien de la compétitivité de l'industrie éolienne européenne.

Une nouvelle vision pour le déploiement accéléré de l'éolien en mer

L'énergie éolienne en mer devrait contribuer de manière significative aux objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie dans les années à venir. Sur la base de la [stratégie sur les énergies renouvelables en mer](#) de 2020, les **États membres se sont récemment mis d'accord sur de nouveaux objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable en mer** d'ici à 2050, avec des objectifs intermédiaires en 2030 et 2040 pour chacun des cinq bassins maritimes de l'UE.

En 2022, la capacité totale installée en mer pour l'ensemble des 27 membres de l'UE s'élevait à 16,3 GW. Cela signifie que, pour combler l'écart entre les 111 GW engagés par les États membres et la capacité disponible en 2022, **il nous faut installer près de 12 GW/an en moyenne, soit 10 fois plus que les 1,2 GW installés l'année dernière.**

C'est pourquoi la Commission redouble ses efforts pour soutenir tout particulièrement le secteur des énergies renouvelables en mer, en prenant des mesures supplémentaires visant à: renforcer les infrastructures de réseau et la coopération régionale, accélérer l'octroi d'autorisation, assurer une planification intégrée de l'espace maritime, renforcer la résilience des infrastructures, soutenir la recherche et l'innovation et développer les chaînes d'approvisionnement et les compétences.

Contexte

Les énergies renouvelables constituent une composante fondamentale du plan de l'UE visant à parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 dans le cadre du [pacte vert pour l'Europe](#), ainsi que du [plan REPowerEU](#) visant à rétablir l'indépendance énergétique et à mettre un terme aux importations de combustibles fossiles russes dès que possible. L'UE a défini des objectifs législatifs visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables au moyen de la [directive révisée sur les énergies renouvelables dans le cadre du paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55»](#), et elle y contribue par l'intermédiaire du [règlement RTE-E révisé](#), qui renforce le cadre pour les projets transfrontières, y compris les réseaux en mer. Dans le cadre de la transition vers une économie «zéro net», la compétitivité de l'Union sera fortement tributaire de son aptitude à développer et à fabriquer sur son territoire les technologies propres rendant cette transition possible, y compris les technologies pour les éoliennes terrestres et en mer. Au début de l'année, la Commission a présenté le [plan industriel du pacte vert](#) et a notamment proposé le [règlement pour une industrie «zéro net»](#) et la [législation sur les matières premières critiques](#) afin de soutenir les capacités intérieures de production de technologies «zéro net».

Pour en savoir plus

[Questions et réponses](#)

[Fiche d'information sur le paquet européen sur l'énergie éolienne](#)

[Plan d'action de l'UE en matière d'énergie éolienne](#)

[Communication intitulée «Réaliser les ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer»](#)

[Communiqué de presse sur le rapport sur l'état de l'union de l'énergie](#)

[Fiche d'information sur l'état de l'union de l'énergie](#)

IP/23/5185

Quotes:

La transition écologique ne peut aboutir sans une base industrielle solide. Nous devons veiller à ce que tous les secteurs évoluent dans un environnement propice leur permettant de contribuer efficacement à la réalisation de nos objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie. Ce paquet aidera le secteur européen de l'éolien à se développer sur le territoire intérieur et à être compétitif à l'échelle mondiale, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des fournisseurs extérieurs et créant des emplois verts. Maroš Šefčovič, vice-président exécutif chargé du pacte vert pour l'Europe, des relations interinstitutionnelles et de la prospective - 24/10/2023

L'UE tient à jouer un rôle moteur dans la transition énergétique et à saisir cette occasion de favoriser la croissance économique et de créer des emplois verts. Le secteur de l'éolien est essentiel à la réalisation de nos objectifs en matière d'énergie propre et de climat, mais nous devons veiller à ce qu'il puisse exercer ses activités dans un environnement équitable et porteur. Nous sommes déterminés à collaborer avec les États membres et l'industrie afin de concrétiser nos objectifs législatifs sur le terrain. Les mesures présentées aujourd'hui permettront de garantir que le secteur de l'éolien reste un acteur européen de premier plan. Kadri Simson, commissaire à l'énergie - 24/10/2023

Personnes de contact pour la presse:

[Tim McPHIE](#) (+ 32 2 295 86 02)

[Giulia BEDINI](#) (+32 2 295 86 61)

[Ana CRESPO PARRONDO](#) (+32 2 298 13 25)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [Wind Power Package](#)

 [Photos Read-out College meeting](#)